



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le

ID : 059-215901604-20230609-09062023DELIB02-DE



N°2023 / 51

Séance du 09/06/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27

Présents : 19

Absents excusés : 07

Procurations : 06

Absents : 01

Nombre de suffrages
exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 00

Abstentions : 00

L'an deux mil vingt trois, le neuf juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe GOLINVAL.

Etaient présents :

M. ADAM Pascal, Mme ANSART Mélanie, M. BOTTIAU Christophe, Mme BRONSART Estelle, M. COLLET Eric, M. DE NOYETTE Philippe, Mme DELAIRE Emeline, Mme DEMORTIER Léa, M. GOLINVAL Philippe, Mme JABEL LAFOU Samia, M. LIENARD Matthieu, Mme MANNINO Stéphanie, M. NOISETTE Patrick, Mme PAWLAK Corinne, M. ROLI Jordan, Mme ROUSSEL Stéphanie, M. SAHLI Sadreddine, Mme TOURNAY Sabine, M. WALLOT Geoffrey

Procuration(s) :

M. CARREZ Olivier donne pouvoir à M. BOTTIAU Christophe, M. DEVALLEZ Jean-Pierre donne pouvoir à M. ADAM Pascal, M. GARY Nicolas donne pouvoir à M. GOLINVAL Philippe, M. WALLERAND Jérémy donne pouvoir à Mme ROUSSEL Stéphanie, Mme HOCQUAUX Farida donne pouvoir à M. WALLOT Geoffrey, Mme CABAREZ Nathalie donne pouvoir à M. DE NOYETTE Philippe

Etai(ent) excusé(s) :

Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, Mme DEHON Ingrid, M. DEVALLEZ Jean-Pierre, M. GARY Nicolas, Mme HOCQUAUX Farida, M. WALLERAND Jérémy

Etai(ent) absent(s) :

Mme DENIS Séverine

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme MANNINO Stéphanie

Date de convocation
31 mai 2023

OBJET : Délibération budgétaire modificative - Budget Principal 2023/02.

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Acte rendu exécutoire
après télétransmission
en Préfecture le :

Affichage le :

Le Maire,

Philippe GOLINVAL

La Secrétaire de séance

Stéphanie MANNINO

L'accord du Conseil Municipal est requis pour l'adoption de la délibération budgétaire modificative ci-dessous, afin d'inscrire au chapitre 012 du budget 2023 « Dépenses de personnel » une nouvelle ligne destinée à financer la création de deux postes dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétence (PEC).

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
012 - Charges de personnel	22 200,00	74 - Dotations et Participations	8 200,00
64168.020 - Autres emplois aidés	19 500,00	74712.020 - Emplois d'avenir	8 200,00
6451.020 - Cotisations à l'URSSAF	2 700,00	75 - Autres produits de gestion courante	14 000,00
		75888.020 - Autres	14 000,00
Total Dépenses de fonctionnement	22 200,00	Total Recettes de fonctionnement	22 200,00
Total Dépenses	22 200,00	Total Recettes	22 200,00

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix)



Pour extrait certifié conforme.
Fait à CRESPIN, le 09 juin 2023
Le Maire,

Philippe GOLINVAL